

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

AMENDEMENT

N ° II-CF2123

présenté par

M. Ledoux, M. Christophe, Mme Parmentier-Lecocq, M. Bordat, Mme Lakrafi, M. Zulesi,
Mme Spillebout, Mme Caroit, Mme Dupont, M. Rebeyrotte, Mme Vignon, Mme Liliana Tanguy,
Mme Brugnera, M. Rodwell, Mme Métayer, M. Da Silva, M. Bouyx, Mme Tanzilli,
Mme Lemoine, Mme Abadie, M. Giraud, Mme Panonacle, M. Bataillon et M. Royer-Perreaut

ARTICLE 41

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.